

# **Modifications à l'annexe 1 de Canada de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC**

## **Communication du Canada**

### **Introduction :**

Conformément à l'article XXIV:6 de l'Accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC, le Canada propose les modifications suivantes à l'annexe 1 de l'appendice 1 de l'AMP.

La pièce jointe 1 met en parallèle les noms figurant sur la liste actuelle et sur la nouvelle liste des entités canadiennes régies par l'annexe 1 de l'AMP. La colonne 1 donne les noms de la liste actuelle alors que la colonne 2 donne ceux de la nouvelle liste avec, au besoin, une explication des modifications des fonctions par rapport à celles de l'organisme correspondant de la colonne 1. Dans les cas où les fonctions d'un organisme de la colonne 1 ont été réparties entre plusieurs organismes, la colonne 2 donne les noms de toutes les organisations assumant dorénavant ces fonctions.

À la suite de la réorganisation des activités gouvernementales, les organismes ont parfois changé de nom, été scindés ou fusionnés et leurs fonctions ont parfois été transférées à d'autres organismes gouvernementaux. La pièce jointe 1 indique aussi les organismes dont les fonctions ont cessé d'être assumées par ou au nom du gouvernement fédéral, et qui de ce fait ont cessé d'exister. Toutes les modifications proposées sont conformes aux dispositions de l'AMP de l'OMC. Elles traduisent les modifications intervenues au gouvernement fédéral du Canada au 31 décembre 2000.

La pièce jointe 2 est la version révisée de l'annexe 1 de l'AMP de l'OMC, soit la liste des entités du gouvernement fédéral qui sont régies par cet accord.

10 août 2002

**Accord sur les marchés publics de l'OMC : mise en parallèle des noms figurant sur la liste actuelle et sur la nouvelle liste des entités canadiennes**

**Liste actuelle**

**Nouvelle liste**

***Entités du gouvernement fédéral (annexe 1)***

- |    |  |   |
|----|--|---|
| 1. | Ministère de l'Agriculture   | Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire<br><br>Agence canadienne d'inspection des aliments   |
| 2  | Ministère des Communications (à l'exclusion des marchés portant sur les produits repris aux n <sup>os</sup> 36, 70 et 74 de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC)) | Ministère de l'Industrie (à l'exclusion des marchés portant sur les produits repris aux n <sup>os</sup> 36, 70 et 74 de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC) en matière de télécommunications, sauf en ce qui concerne a) la planification et la coordination des services de télécommunications pour les ministères et les organismes du gouvernement du Canada, et b) la radiodiffusion, sauf en ce qui concerne la gestion du spectre et les volets techniques de la radiodiffusion.)<br><br>Ministère du Patrimoine canadien (à l'exclusion des marchés portant sur les produits repris aux n <sup>os</sup> 36, 70 et 74 de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC) concernant les fonctions qui relevaient auparavant du ministère des Communications et qui incombent maintenant au ministère du Patrimoine canadien.) |

Pièce Jointe 1

		Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (pour son propre compte) (à l'exclusion des marchés portant sur les produits repris aux n <sup>os</sup> 36, 70 et 74 de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC) concernant l'Agence des télécommunications gouvernementales.)
3	Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales	Ministère de l'Industrie
4	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration	Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration  Ministère du Développement des ressources humaines
5	Commission de l'Immigration et du statut de réfugié	Pas de changement
	Commission de l'emploi et de l'immigration	Commission de l'assurance-emploi du Canada
7	Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	Ministère des Ressources naturelles
8	Commission de contrôle de l'énergie atomique	Commission canadienne de sûreté nucléaire
9	Office national de l'énergie (pour son propre compte)	Pas de changement
10	Ministère de l'Environnement	Pas de changement
11	Ministère des Affaires extérieures	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
12	Agence canadienne de développement international (pour son propre compte)	Pas de changement
13	Ministère des Finances	Pas de changement
14	Bureau du surintendant des institutions financières	Pas de changement

Pièce Jointe 1

15	Tribunal canadien du commerce extérieur	Pas de changement
16	Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	Pas de changement
17	Ministère des Pêches et des Océans (à l'exclusion des marchés portant sur les produits repris aux n <sup>os</sup> 36, 70 et 74 de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC))	<p>Ministère des Pêches et des Océans (à l'exclusion des marchés portant sur les produits repris aux n<sup>os</sup> 36, 70 et 74 de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC)) (Aux fins de l'article XXIII, les considérations de sécurité nationale qui valent pour le ministère de la Défense nationale s'appliquent également à la Garde côtière canadienne sauf pour les fonctions de la Garde côtière canadienne conservées par le ministère des Transports conformément à l'arrêté pris en vertu de la <i>Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique</i> publié dans la Gazette du Canada, Partie I, sous la référence SI/95-46, soit celles de la Direction des havres et des ports et des divisions régionales des havres et des ports, de la Direction de la réglementation maritime, de la Direction des inspections de navires et les divisions régionales des inspections des navires de la Garde côtière canadienne.)</p> <p>Agence canadienne d'inspection des aliments (à l'exclusion des marchés portant sur les produits repris aux n<sup>os</sup> 36, 70 et 74 de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC) et de l'application de la <i>Loi sur l'inspection du poisson</i>)</p>
18	Ministère des Forêts	Ministère des Ressources naturelles
19	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	Pas de changement

Pièce Jointe 1

20	Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie	Ministère de l'Industrie
21	Conseil des sciences du Canada	Dissous
22	Conseil national de recherches du Canada	Pas de changement
23	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada	Pas de changement
24	Ministère de la Justice	Pas de changement
25	Commission canadienne des droits de la personne	Pas de changement
26	Commission de révision des lois	Pas de changement
27	Cour suprême du Canada	Pas de changement
28	Ministère du Travail	Ministère du Développement des ressources humaines
29	Conseil canadien des relations du travail	Pas de changement
30	Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social	Ministère de la Santé  Ministère du Développement des ressources humaines  Agence canadienne d'inspection des aliments
31	Conseil de recherches médicales	Pas de changement
32	Ministère du Revenu national	Agence des douanes et du revenu du Canada
33	Ministère des Travaux publics	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (pour son propre compte)
34	Secrétariat d'État du Canada	Ministère du Patrimoine canadien

Pièce Jointe 1

Agence Parcs Canada

35	Conseil de recherches en sciences humaines	Pas de changement
36	Bureau de la coordonnatrice, Situation de la femme	Pas de changement
37	Commission de la fonction publique	Pas de changement
38	Ministère du Solliciteur général	Pas de changement
39	Service correctionnel du Canada	Pas de changement
40	Commission nationale des libérations conditionnelles	Pas de changement
41	Ministère des Approvisionnements et Services (pour son propre compte)	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (pour son propre compte)
42	Office des normes générales du Canada	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (pour son propre compte)

Pièce Jointe 1

43	Ministère des Transports (à l'exclusion des marchés portant sur les produits repris aux n <sup>os</sup> 36, 70 et 74 de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC). Aux fins de l'article XXIII, les considérations de sécurité nationale qui valent pour le ministère de la Défense nationale s'appliquent également à la Garde côtière canadienne).	Ministère des Transports (à l'exclusion des marchés portant sur les produits repris aux n <sup>os</sup> 36, 70 et 74 de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC)) (Aux fins de l'article XXIII, les considérations de sécurité nationale qui valent pour le ministère de la Défense nationale s'appliquent également à la Garde côtière canadienne sauf pour les fonctions de la Garde côtière canadienne conservées par le ministère des Transports conformément à l'arrêté pris en vertu de la <i>Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique</i> publié dans la Gazette du Canada, Partie I, sous la référence SI/95-46, soit celles de la Direction des havres et des ports et des divisions régionales des havres et des ports, de la Direction de la réglementation maritime, de la Direction des inspections de navires et les divisions régionales des inspections des navires de la Garde côtière canadienne.)
44	Secrétariat du Conseil du Trésor et Bureau du Contrôleur général	Secrétariat du Conseil du Trésor
45	Ministère des Anciens combattants	Pas de changement
46	Office de l'établissement agricole des anciens combattants	Directeur, Loi sur les terres destinées aux anciens combattants
47	Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest (pour son propre compte)	Pas de changement
48	Agence de promotion économique du Canada atlantique (pour son propre compte)	Pas de changement
49	Vérificateur général du Canada	Bureau du vérificateur général

Pièce Jointe 1

50	Bureau fédéral de développement régional (Québec) (pour son propre compte)	Développement économique Canada pour les régions du Québec
51	Centre canadien de gestion	Pas de changement
52	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (pour son propre compte)	Pas de changement
53	Commission canadienne sur la détermination de la peine	Dissous
54	Tribunal de l'aviation civile	Pas de changement
55.	Commission d'enquête sur l'écrasement d'un avion d'Air Ontario à Dryden (Ontario)	Terminée
56	Commission d'enquête sur le recours aux drogues et aux pratiques interdites pour améliorer la performance athlétique	Terminée
57	Commissaire à la magistrature fédérale	Pas de changement
58.	Greffe du Tribunal de la concurrence	Greffe du Tribunal de la concurrence
59.	Commission du droit d'auteur	Pas de changement
60.	Protection civile Canada	Ministère de la Défense nationale
61.	Cour fédérale du Canada	Greffe de la Cour fédéral du Canada
62	Office du transport du grain (pour son propre compte)	Bureau de l'Administrateur de l'Office du transport du grain (pour son propre compte)
63.	Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	Pas de changement
64	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée	Bureaux des commissaires du Canada à l'information et à la protection de la vie privée
65	Investissement Canada	Ministère de l'Industrie



Pièce Jointe 1

		Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
66	Ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté	Ministère du Patrimoine canadien
		Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration
67.	Archives nationales du Canada	Pas de changement
68.	Conseil national de commercialisation des produits agricoles	Conseil national des produits agricoles
69	Bibliothèque nationale	Pas de changement
70.	Office national des transports (pour son propre compte)	Office des transports du Canada (pour son propre compte)
71	Administration du pipeline du Nord (pour son propre compte)	Pas de changement
72	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	Pas de changement
73.	Agence de surveillance du secteur pétrolier	Pas de changement
74.	Bureau du Conseil privé	Pas de changement
75.	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	Pas de changement
76	Commissaire aux langues officielles	Commissariat aux langues officielles
77.	Conseil économique du Canada	Dissous
78.	Commission des relations de travail dans la fonction publique	Commission des relations de travail dans la fonction publique
79.	Bureau du chef de Cabinet du Gouverneur général	Bureau du chef de Cabinet du Gouverneur général
80	Bureau du Directeur général des élections	Pas de changement

Pièce Jointe 1

81.	Bureau des relations fédérales-provinciales	Secrétariat des relations fédérales-provinciales
82.	Commission de révision des marchés publics	Tribunal canadien du commerce extérieur
83	Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis	Terminée
84	Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada	Terminée
85	Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction	Terminée
86	Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto	Terminée
87	Statistique Canada	Pas de changement
88.	Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	Greffe de la Cour canadienne de l'impôt
89.	Office de stabilisation des prix agricoles	Dissous
90	Bureau canadien de la sécurité aérienne	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports
91	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	Pas de changement
92	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	Pas de changement
93	Directeur de l'établissement des soldats	Pas de changement
94.	Directeur, Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	Pas de changement
95	Commission de soutien des prix des produits de la pêche	Pas de changement
96	Commission des champs de bataille nationaux	Pas de changement

97	Gendarmerie royale du Canada	Pas de changement
98.	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	Pas de changement
99	Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada	Pas de changement
100	Ministère de la Défense nationale	Pas de changement

## Accord sur les marchés publics de l'OMC : liste révisée des entités

### CANADA

(Les versions française et anglaise font foi)

#### ANNEXE 1

##### *Entités du gouvernement fédéral*

<i>Valeurs de seuil :</i>	130 000 DTS	- <b>Produits</b>
	130 000 DTS	- <b>Services</b> visés à l'annexe 4
	5 000 000 DTS	- <b>Travaux</b> visés à l'annexe 5

1. Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
2. Agence canadienne d'inspection des aliments (à l'exclusion des marchés portant sur les produits repris aux n<sup>os</sup> 36, 70 et 74 de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC) et de l'application de la *Loi sur l'inspection du poisson*)
3. Ministère du Patrimoine canadien (à l'exclusion des marchés portant sur les produits repris aux n<sup>os</sup> 36, 70 et 74 de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC) concernant les fonctions qui relevaient auparavant du ministère des Communications.)
4. Bureau de la coordonnatrice, Situation de la femme
5. Agence Parcs Canada
6. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration
7. Commission de l'Immigration et du statut de réfugié

8. Ministère de l'Environnement
9. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
10. Agence canadienne de développement international (pour son propre compte)
11. Ministère des Finances
12. Tribunal canadien du commerce extérieur
13. Office du développement municipal et des prêts aux municipalités
14. Bureau du surintendant des institutions financières
15. Ministère des Pêches et des Océans  
(à l'exclusion des marchés portant sur les produits repris aux n<sup>os</sup> 36, 70 et 74 de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC)) (Aux fins de l'article XXIII, les considérations de sécurité nationale qui valent pour le ministère de la Défense nationale s'appliquent également à la Garde côtière canadienne sauf pour les fonctions de la Garde côtière canadienne conservées par le ministère des Transports conformément à l'arrêté pris en vertu de la *Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique* publié dans la Gazette du Canada, Partie I, sous la référence SI/95-46, soit celles de la Direction des havres et des ports et des divisions régionales des havres et des ports, de la Direction de la réglementation maritime, de la Direction des inspections de navires et les divisions régionales des inspections des navires de la Garde côtière canadienne.)
16. Ministère de la Santé
17. Conseil de recherches médicales
18. Ministère du Développement des ressources humaines
19. Commission de l'assurance-emploi du Canada
20. Conseil canadien des relations du travail

21. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
22. Ministère de l'Industrie (à l'exclusion des marchés portant sur les produits repris aux n<sup>os</sup> 36, 70 et 74 de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC) en matière de télécommunications, sauf en ce qui concerne a) la planification et la coordination des services de télécommunications pour les ministères, les conseils et les organismes du gouvernement du Canada, et b) la radiodiffusion, sauf en ce qui concerne la gestion du spectre et les volets techniques de la radiodiffusion.)
23. Conseil national de recherches du Canada
24. Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
25. Conseil de recherches en sciences humaines
26. Ministère de la Justice
27. Commission canadienne des droits de la personne
28. Commission de révision des lois
29. Cour suprême du Canada
30. Agence des douanes et du revenu du Canada
31. Ministère des Ressources naturelles
32. Commission canadienne de sûreté nucléaire
33. Office national de l'énergie (pour son propre compte)
34. Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (pour son propre compte) (à l'exclusion des marchés portant sur les produits repris aux n<sup>os</sup> 36, 70 et 74 de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC) concernant l'Agence des télécommunications gouvernementales.)
35. Commission de la fonction publique

36. Ministère du Solliciteur général
37. Service correctionnel du Canada
38. Commission nationale des libérations conditionnelles
39. Ministère des Transports  
(à l'exclusion des marchés portant sur les produits repris aux n<sup>os</sup> 36, 70 et 74 de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC)) (Aux fins de l'article XXIII, les considérations de sécurité nationale qui valent pour le ministère de la Défense nationale s'appliquent également à la Garde côtière canadienne conservées par le ministère des Transports conformément à l'arrêté pris en vertu de la *Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique* publié dans la Gazette du Canada, Partie I, sous la référence SI/95-46, soit celles de la Direction des havres et des ports et des divisions régionales des havres et des ports, de la Direction de la réglementation maritime, de la Direction des inspections de navires et les divisions régionales des inspections des navires de la Garde côtière canadienne.)
40. Secrétariat du Conseil du Trésor
41. Ministère des Anciens combattants
42. Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest (pour son propre compte)
43. Agence de promotion économique du Canada atlantique (pour son propre compte)
44. Bureau du vérificateur général
45. Développement économique Canada pour les régions du Québec
46. Centre canadien de gestion
47. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (pour son propre compte)
48. Tribunal de l'aviation civile

49. Commissaire à la magistrature fédérale
50. Greffe du Tribunal de la concurrence
51. Commission du droit d'auteur
52. Greffe de la Cour fédérale du Canada
53. Bureau de l'Administrateur de l'Office du transport du grain (pour son propre compte)
54. Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
55. Bureaux des commissaires du Canada à l'information et à la protection de la vie privée
56. Archives nationales du Canada
57. Conseil national des produits agricoles
58. Bibliothèque nationale
59. Office des transports du Canada (pour son propre compte)
60. Administration du pipeline du Nord (pour son propre compte)
61. Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés
62. Agence de surveillance du secteur pétrolier
63. Bureau du Conseil privé
64. Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes
65. Commissariat aux langues officielles
66. Commission des relations de travail dans la fonction publique



67. Bureau du chef de Cabinet du Gouverneur général
68. Bureau du Directeur général des élections
69. Secrétariat des relations fédérales-provinciales
70. Statistique Canada
71. Greffe de la Cour canadienne de l'impôt
72. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
73. Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports
74. Directeur de l'établissement des soldats
75. Directeur, Loi sur les terres destinées aux anciens combattants
76. Commission de soutien des prix des produits de la pêche
77. Commission des champs de bataille nationaux
78. Gendarmerie royale du Canada
79. Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada
80. Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada
81. Ministère de la Défense nationale

LES PRODUITS SUIVANTS ACHETÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE, LA GARDE CÔTIÈRE ET LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA FONT PARTIE DU CHAMP D'APPLICATION DU PRÉSENT ACCORD, SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE XXIII. (LES NUMÉROS SONT CEUX DE LA CLASSIFICATION FÉDÉRALE DES APPROVISIONNEMENTS.)

22. Matériel ferroviaire
23. Véhicules automobiles, remorques et cycles (sauf les autobus compris dans 2310, les camions et remorques militaires compris dans 2320 et 2330, et les véhicules chenillés de combat, d'attaque et de tactique compris dans 2350)
24. Tracteurs
25. Pièces de véhicules
26. Enveloppes et chambres à air
29. Accessoires de moteurs
30. Matériel de transmission de l'énergie mécanique
32. Machines et matériel pour le travail du bois
34. Machines pour le travail des métaux
35. Matériel de service et de commerce
36. Machines industrielles spéciales
37. Machines et matériel agricoles
38. Matériel de construction, d'extraction, d'excavation et d'entretien routier
39. Matériel de manutention des matériaux
40. Cordages, câbles, chaînes et accessoires
41. Matériel de réfrigération et de climatisation
42. Matériel de lutte contre l'incendie, de sauvetage et de sécurité (sauf 4220 : Équipement de plongée et de sauvetage en mer, 4230 : Équipement d'imprégnation et de décontamination)
43. Pompes et compresseurs
44. Matériel de fours, de générateurs de vapeur, de séchage, et réacteurs nucléaires
45. Matériel de plomberie, de chauffage et sanitaire
46. Matériel d'épuration de l'eau et de traitement des eaux usées
47. Éléments de canalisation, tuyaux et accessoires
48. Robinets-vannes
49. Matériel d'ateliers d'entretien et de réparation
52. Instruments de mesure
53. Articles de quincaillerie et abrasifs
54. Éléments de construction préfabriqués et éléments d'échafaudages
55. Bois de construction, sciages, contreplaqués et bois de placage
56. Matériaux de construction
61. Fils électriques, matériel de production et de distribution d'énergie
62. Lampes et accessoires d'éclairage
63. Systèmes d'alarme et de signalisation

65. Fournitures et matériel médicaux, dentaires et vétérinaires
66. Instruments, matériel de laboratoire (sauf 6615 : Mécanismes de pilotage automatique et éléments de gyroscopes d'aéronefs, 6665 : Instruments et appareils de détection des dangers)
67. Matériel photographique
68. Substances et produits chimiques
69. Matériels et appareils d'enseignement
70. Matériel d'informatique général, logiciel, fournitures et matériel auxiliaire (sauf 7010 : Configurations d'équipement de traitement automatique des données)
71. Meubles
72. Articles et appareils pour l'équipement des ménages et des lieux publics
73. Matériel de cuisine et de table
74. Machines de bureau, matériel de bureautique et d'informatique de bureau
75. Fournitures et appareils de bureau
76. Livres, cartes et publications diverses (sauf 7650 : Plans et spécifications)
77. Instruments de musique, phonographes et récepteurs radiophoniques domestiques
78. Matériel de plaisance et d'athlétisme
79. Matériel et fournitures de nettoyage
80. Pinceaux, peinture, produits d'obturation et adhésifs
81. Conteneurs, matériaux et fournitures d'emballage
85. Articles de toilette
87. Fournitures pour l'agriculture
88. Animaux vivants
91. Combustibles, lubrifiants, huiles et cires
93. Fabrications non métalliques
94. Matières brutes non métalliques
96. Minerais, minéraux et leurs dérivés primaires
99. Divers

***Note relative à l'Annexe 1***

Les Notes générales s'appliquent à la présente annexe.

**Note explicative relative à l'Annexe 2 et à l'Annexe 3 du Canada à l'Appendice I,  
portant respectivement sur les entités des gouvernements sous-centraux et les entreprises  
d'État**

Dans le cadre de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC, le Canada n'a pas souscrit aux engagements contenus dans l'Annexe 2 ou l'Annexe 3.

Les notes aux Annexes 2 et 3 de l'Appendice I de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC stipulent que les « Notes générales s'appliquent à la présente annexe ». La Note générale n° 6 de l'offre du Canada stipule:

« S'agissant des produits et des services (y compris les travaux) énumérés aux Annexes 2 et 3, l'offre du Canada est subordonnée à la négociation avec les autres Parties d'engagements mutuellement acceptables (y compris de seuils), les engagements initiaux devant être spécifiés au plus tard pour le 15 avril 1994 et les engagements spécifiques confirmés dans un délai de 18 mois après la conclusion du nouvel Accord sur les marchés publics ».

Des engagements mutuellement acceptables n'ont pas été négociés avec les autres Parties au cours de la période de 18 mois comprise entre avril 1994 et octobre 1995. Par conséquent, le Canada n'a confirmé aucun engagement spécifique et n'a souscrit à aucun des engagements figurant à l'Annexe 2 et à l'Annexe 3.